

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi 16 Juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2025

**Etaient présents :** MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine - adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, BRET Christophe, CLEQUIN Yolande, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : M. LE SOURD Guénaël à M. LE CORF Henri, M. LOHEZIC Mikael à Mme PERRON Eliane, M. DANO Audric à M. LOHEZIC Mikaël, Mme RIBAUT Joséphine à Mme BEGUIN Christelle.

Absents excusés : LE GOFF Philippe, CONAN David, M.

Absentes : Mme LE MEITOUR Eloïse, Mme CARO Isabelle.

**Désignation du secrétaire de séance**

Mme Christele BEGUIN, Adjointe, est désignée comme secrétaire de séance.

**Avis sur le projet de SCOT arrêté le 26 mai 2025**

Mme Le Maire informe le Conseil de l'arrêt du SCOT, document d'urbanisme qui va régir notamment le PLUi de CMC, au 26 mai 2025. Elle souligne et regrette que ce dossier ne soit porté que par quelque élus. A ce titre, elle précise que la commune dispose d'un délai de 3 mois, à réception de la notification de cet arrêt, soit le 6 juin, pour émettre un avis.

M. Henri LE CORF, Adjoint, refuse que la zone de Talvern initialement fléchée ait été déplacé sur Moréac et ce sans justificatif.

Le Conseil, après en avoir échangé et à l'unanimité

**APPROUVE** le projet de SCOT avec la réserve du changement de destination de la zone de Talvern au vu des investissements consentis au préalable.



Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOËS

Le Secrétaire de séance